



AVENANT n°1

Au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 2017 entre ... et le Département du Haut-Rhin

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, conclu entre et le Département du Haut-Rhin, portant sur les modalités de mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans le / les Résidences Autonomie relevant de ce contrat, signé le 2017 ;

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2018-9..... du 15 juin 2018,

Entre les soussignés :

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par sa Présidente, Mme Brigitte KLINKERT, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente en date du 15 juin 2018, ci-après désigné par le « Département »,

d'une part,

et la personne morale « », dont le siège social est situé à « », gestionnaire de la Résidence Autonomie « », située à « », représenté(e) par « », ci-après dénommé(e) « le gestionnaire »

d'autre part,

Les co-signataires sont par ailleurs désignés par « les parties »,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de définir, conformément à l'article 8 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le montant du forfait autonomie alloué au gestionnaire au titre de l'année 2018.

ARTICLE 2 – MONTANT DU FORFAIT AUTONOMIE POUR 2018

Les modalités de calcul, fixées à l'article 8 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, restent inchangées, à savoir : capacité en places autorisées de la (ou des) résidence(s) x le montant du forfait autonomie.

Pour 2018 le forfait par place a été fixé par le Département à 317 €.

Le nombre de places autorisées pour la Résidence Autonomie concernée est de : ...places.

OU

Le nombre de places autorisées pour l'ensemble des Résidences Autonomie gérées par le gestionnaire est réparti comme suit :

Résidence ... : ... places,

Résidence : ... places,

....

En conséquence, pour 2018, le montant du forfait autonomie alloué au gestionnaire est arrêté à la somme de ... €.

ARTICLE 3 : MODIFICATION APPORTEE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

L'article 8 du contrat précité est complété par un paragraphe ainsi rédigé :

« Montant du forfait autonomie pour 2018 :

Pour la Résidence Autonomie « », le gestionnaire percevra, au titre du forfait autonomie, un montant de ... € ».

OU si le gestionnaire gère plusieurs résidences :

« Montant du forfait autonomie pour 2018 :

Dans la mesure où le gestionnaire gère plusieurs résidences, le montant du forfait par établissement pour 2018 figure en annexe 4 ».

ARTICLE 4 – ARTICLES INCHANGES

Tous les autres articles du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 2017 demeurent inchangés et sont applicables au forfait autonomie alloué au titre de l'année 2018.

Fait en deux exemplaires à COLMAR, le

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'établissement « »
Le « »

ANNEXE 2 au rapport et à la délibération

ATTRIBUTION DU FORFAIT AUTONOMIE POUR LES RESIDENCES AUTONOMIE EN 2018

	Nom et coordonnées	Gestionnaire	nombre de logements	répartition logements	capacité max 2018 en places	Montant en € forfait 2018 317 €/place
1	Résidence de l'Ange 3 rue du Triangle 68000 COLMAR	Apalib	62	60 F1 1F2,1F3	64	20288
2	Résidence Bartholdi 17 rue Etroite 68000 COLMAR	Apalib	71	51 F1, 20 F2,	91	28847
3	Résidence Bellevue 41 rue du colonel Fabien 68440 HABSHEIM	CCAS Habsheim	41	41 F1	41	12997
4	Résidence Bel Automne 54 rue du Gal de Gaulle 68560 HIRSINGUE	ADMR	76	72 F1, 4 F2,	80	25360
5	Résidence La Dunette 41 rue du Maréchal Joffre 68330 HUNINGUE	CCAS Huningue	22	20 F1 bis 2 F2	24	7608
6	Résidence Saint-Brice 3 rue de Provence 68720 ILLFURTH	Apalib	62	50 F1, 4 F2, 8 F3	74	23458
7	Résidence les Cygnes 1 rue Victor Hugo 68110 ILLZACH	GCSMS	69	69 F1 bis	69	21873
8	Résidence Les Dahlias 85 rue Debussy 68260 KINGERSHEIM	Apalib	33	18 F1 15 F2	48	15216
9	Le Relais de Poste 64 rue Clémenceau 68660 LIEPVRE	Apalib	35	5 F1, 28 F2,2 F3	65	20605
10	Résidence Chateaubriand 12 rue Chateaubriand 68460 LUTTERBACH	ADMR	49	39 F1, 10 F2	59	18703
11	Résidence Bel Air 34 rue Fénelon 68100 MULHOUSE	Apalib	38	27 F1, 11F2	49	15533
12	Résidence Hansi 14 rue Hansi 68200 MULHOUSE	Apalib	66	52 F1, 14 F2	80	25360
13	Résidence Violette Schoen 4 rue Noisy le Sec 68100 MULHOUSE	Apalib	51	37 F1, 14 F2	65	20605

14	Résidence Wallach 22 rue de l'Ours 68100 MULHOUSE	Apalib	68	53 F1, 10 F2,5 F3	83	26311
15	Résidence Sainte Marie 1 14 rue Engel Dolfus 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	80	71 F1, 9 F2	89	28213
16	Résidence Sainte Marie 2 14 rue Bonbonnière 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	71	68 F1, 3 F2,	74	23458
17	Résidence Sainte Marie 3 6 rue Bonbonnière 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	12	12 F2	24	7608
18	Résidence Sainte Marie 4 Rue des Bons Enfants 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	15	1 F1, 14 F2	29	9193
19	Résidence Sainte Marie 5 14 rue Schlumberger 68100 MULHOUSE	Ass Ste Marie	14	9 F2, 1F3+ 4 duplex (F2)	28	8876
20	Résidence Saint-Nicolas 47 Grand Rue 68830 ODEREN	Adèle de Glaubitz EHPAD Oderen	38	34 F1, 4 F2	42	13314
21	Résidence Le Bois Gentil 15 rue du Collège 68400 RIEDISHEIM	Apalib	81	76 F1 5 F2	86	27262
22	Résidence les Jardins de Daphné rue du Collège 68400 RIEDISHEIM	Apalib	27	20 F2, 7 F3	54	8559
23	Résidence les Glycines 17 rue du Gal de Gaulle 68172 RIXHEIM	CCAS Rixheim	66	61 F1, 5 F2	71	22507
24	Logement Foyer 24 rue de l'Hopital 68570 SOULTZMATT	EHPAD Soultzmatt	14	11 F1, 3 F2	16	5072
25	Les Loges de la Thur 3 rue de l'Eglise 68800 VIEUX-THANN	Apalib	35	5 F1, 28 F2 ,2F3	65	20605
TOTAL		25	1196		1470	457431